



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Saint-Denis, le 31/03/2021

### **Lancement des travaux de la déclinaison départementale 2021-2024 de la stratégie nationale de prévention de la délinquance**

Ce mercredi 31 mars 2021, Jacques Billant, préfet de la région Réunion, en sa qualité de président, ainsi que Cyrille Melchior, président du Conseil départemental, et Eric Tuffery, procureur de la République de Saint-Denis, en leur qualité de vice-présidents, ont animé le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre les drogues et les dérives sectaires (CDPDR) en présence de Denis Chausserie-Laprée, procureur général près la Cour d'Appel de Saint-Denis, et de Caroline Calbo, procureure de la république de Saint-Pierre. Cette réunion du CDPDR avait pour objectif de lancer le travail de déclinaison départementale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

#### **Prévention et déclinaison territorialisée**

Le CDPDR a pour objectif la prévention de la délinquance, des violences et incivilités de toute nature, des conduites addictives, des dérives sectaires, ainsi que des accidents de la route. Dans cette perspective, il réunit tous les acteurs concernés (forces de l'ordre, préfecture, collectivités territoriales, associations, établissements publics et privés concernés) pour dresser un bilan de l'état de la délinquance dans le département. Il vise également à améliorer les politiques de lutte contre la délinquance déjà instaurées au sein du département, et à assurer un suivi des actions menées par les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Le CDPDR s'attache donc à mettre en œuvre territorialement, les orientations définies par la stratégie nationale de lutte contre la délinquance validée par le Premier Ministre le 9 mars 2021.

#### **Phase 1 : diagnostic**

Cette première réunion est consacrée à :

- poser le diagnostic territorial de la délinquance,
- présenter les enjeux de gouvernance et les enjeux de fond de la stratégie nationale de la délinquance 2021-2024 en commençant à esquisser les axes principaux de notre déclinaison départementale ;
- élaborer une méthodologie partagée devant aboutir à la rédaction du plan départemental de prévention de la délinquance d'ici à la fin du premier semestre.

Les autorités judiciaires, le président du conseil départemental et le préfet de La Réunion pourront ainsi échanger avec les collectivités locales sur les lignes directrices du plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

#### **La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024**

Cette nouvelle stratégie a été annoncée le 9 mars 2020 par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Elle a vocation à structurer les plans locaux de prévention de la délinquance des années à venir et fixe les actions prioritaires pour les cinq prochaines années autour de quatre objectifs partagés.

En 2021, la stratégie nationale de la délinquance 2020-2024 doit être déclinée localement, avant la fin du 1er semestre, en étroite collaboration avec les services du conseil départemental, avec l'autorité

judiciaire et les communes. La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 propose quatre axes adaptés aux enjeux récents :

- **la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans**

La prévention de la délinquance des jeunes exposés à des facteurs de risques, notamment en mettant en place des groupes restreints au sein des CLSPD avec de l'échange d'informations confidentielles pour mieux suivre les jeunes qui risquent de basculer dans la délinquance, et le renforcement de leur prise en charge par la mobilisation de tous les leviers de la politique de la ville, du RSMA, du monde économique, sportif et social.

- **la protection le plus en amont possible des personnes vulnérables**

La protection des personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants et les femmes victimes de violences par la mise en place de dispositifs de signalement (par exemple pour les maltraitances ou abus faites aux personnes âgées), la formation des professionnels de santé, par le déploiement de moyens itinérants (minibus) pour « aller vers... » ou encore par le développement d'une prise en charge globale des victimes (mise en place de 15 intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, dépôts de plainte en milieu hospitalier...).

- **une implication plus forte de la population dans la prévention de la délinquance**

La population comme nouvel acteur de la prévention de la délinquance au travers d'instances telles que les conseils citoyens, les associations de quartier et les marches exploratoires. L'intervention des médiateurs sera également soutenue par l'État. Des enquêtes sur le sentiment d'insécurité devront également permettre de compléter l'analyse des statistiques de la délinquance.

- **une gouvernance renouvelée par une adaptation aux territoires**

Une gouvernance renouvelée notamment par la réactivation dans chaque commune où ils sont obligatoires des comités locaux de la prévention de la délinquance, l'installation de groupes de travail restreints et thématiques au sein de ces CLSPD, la professionnalisation des coordinateurs

### **Un axe « péi » : la lutte contre les addictions en matière d'alcool et de stupéfiants**

Devant les caractéristiques de la délinquance à La Réunion, le préfet de La Réunion et les autorités judiciaires ont souhaité ajouter aux quatre axes nationaux un axe dit « péi » dédié à la lutte contre les addictions en matière d'alcool et de stupéfiants, véritables fléaux à l'origine tant des violences physiques que de l'insécurité routière.

À l'issue de ce CDPDR, un travail collaboratif sera initié entre les services de l'État, l'autorité judiciaire, le Conseil départemental, les sous-préfectures, les municipalités et l'ensemble des acteurs concernés afin d'élaborer un plan local de prévention de la délinquance, répondant aux spécificités de notre territoire, qui sera adopté en juin prochain à l'occasion de la prochaine réunion du conseil départemental de la prévention de la délinquance.

En précisant les orientations prises et en insistant sur les nouvelles formes de la délinquance, le plan local de prévention de la délinquance constituera un document opérationnel, à disposition de chaque service, afin d'orienter le continuum de la sécurité vers une meilleure protection des Réunionnaises et des réunionnais.

**Préfecture de La Réunion**  
**Service régional de la**  
**communication interministérielle**

Tél : 0262 40 77 77

Mél : [communication@reunion.gouv.fr](mailto:communication@reunion.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter/Facebook : @Prefet974 2/2

97404 Saint-Denis cedex

6 rue des Messageries,